

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Courriel

Montréal le 22 février 2016

Objet : Demande d'accès concernant la fiche de terrain contaminé No 6763, Lot 1 455 649 14210 Sherbrooke est à Montréal

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 3 février dernier, concernant le lieu mentionné en objet.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

- 1. Fiche de gestion des terrains contaminés No 6763, 2 pages
- 2. Lettre du 22 novembre 2005, 1 page,
- 3. Rapport suivi d'excavation d'aout 2005 en partie, page v à vii, pages 19, 20, 22 et 23, et figures 4,5, et 6, 14 pages

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau

Répondante régionale de l'accès

aux documents

p. j.

Bureau de Montréal 5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860 Montréal (Québec) H1T 3X9 Téléphone : 514 873-3636 Télécopieur : 514 873-5662 Bureau de Laval 850, boulevard Vanier Laval (Québec) Téléphone : 450 661-2008 Télécopieur : 450 661-2217

100, boulevard Industriel Repentigny (Québec) J6A 4X6 Téléphone : 450 654-4355 Télécopieur : 450 654-6131

Bureau de Lanaudière

Bureau des Laurentides 300, rue Sicard, bureau 80 Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5 Téléphone : 450 433-2220 Télécopieur : 450 433-1315

Courriel : <u>isabelle.falardeau@mddelcc.gouv.qc.ca</u> Internet : <u>www.mddelcc.gouv.qc.ca</u> Québec 🚟

<u>MONTRÉAL</u>

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>			
NO FICHE GTC: 6763	NO LIEU: X20	68546 ANCIEN NO GTC	
DOSSIER			
NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : And	eienne station-service Esso (#44-5	5275)	
NOM DE LA FICHE GTC : And	sienne station-service Esso (#44-5	3275)	
TYPES DE PROPRIÉTAIRE	SECTEURS D'ACTIVITÉ É	CONOMIQUE	
Privé			
Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol			
LOCALISATION .			
ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERV	ENTION		
ADRESSE	<u>MUNICIPALITÉ</u>	MRC	CODE POSTAL
14210, rue Sherbrooke Est Montréal-Est (Québec)	Montréal	Ville de Montréal	H1A 1C8
14210, rue Sherbrooke Est Montréal-Est (Québec)	Montréal-Est	Ville de Montréal	H1A 1C8
LOCALISATION CADASTRALE			
LOT RANG, CONCESSION		CADASTRE	
CADASTRE DU QUÉBEC			
1455649			
COORDONNÉES			
NO MATRICULE :		DEG.DEC.NAD83	
		LATITUDE : 45,6723294435	
AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR	LA CONTAMINATION	LONGITUDE : -73,5034654709	
<u>ADRESSE</u>	MUNICIPALIT	<u>É</u>	CODE POSTAL
CARACTÉRISTIQUES			<u>4:11 1 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 </u>
ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Réhabilitation volor	ntaire		
VOLUMES DES SOLS EN M³			
	3 (TOTAL)	SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN	M²: 2 078
CONTAMINÉS	S(TOTAL)	SUPERFICIE AFFECTÉE EN	M²: 2 078
TRAITÉS /	Mariania Amariania	QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATI	
EXCAVÉS 3530 390		DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATI TYPES DE SO	
RÉSIDUELS (*) 0 0	0	REMBLAI HÉTÉROGÈ	NE:
		ÉPAISSEUR E	V M :
NATURE DES CONTAMINANTS			
SOLS		EAU SOUTERRAINE	
Hydrocarbures pétroliers C10 Plomb (Pb) TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS :			
EAU SOUTERRAINE			**************************************
	Présente		
	Présente		
EAU SOUT. RÉHABILITÉE			
DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POU	JR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉG	GOUT : FION :	

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques

Québec 🔠

MONTRÉAL

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>				
NO FICHE GTC: 6763	NO LIEU: X2068546	А	NCIEN NO GTC :	
TRAITEMENT DU DOSSIER				
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS RECOURS ADMINISTRATION	ENQUÊTE	ANNÉE D'OUVERTURE : ANNÉE DE FERMETURE :	
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITA		ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE 2005 2005	
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION Biostimulation	<u>IN SITU</u>		BLES DU DOSSIER ault, Hugues	
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU				
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CHA AVANT TRAITEMENT		E DE CONTAMINANT RAITEMENT	
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	<u>DURÉE DES T</u> ÉCHEC AU TR DÉBUT RÉEL FIN RÉELLE : DURÉE :		,	
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M2 :	TRAVAUX RÉALISEÉS PAR:			
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :				
ANNOTATION DE LA FICHE				

DATE DE CRÉATION :

DERNIÈRE DATE DE SAISIE :

2005-11-22

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE: 2016-02-22

Viinistère du Développement durable, le l'Environnement et des Parcs



Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides

Le 22 novembre 2005

art 53-54

Pétrolière Impérial 7100, rue Jean-Talon Est Anjou (Québec) H1M 3R8

Objet:

Réhabilitation des sols contaminés de la station service 44-5275

14210, rue Sherbrooke est à Montréal

N/Réf.: 7610-06-01-0628800

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du rapport daté d'août 2005 que nous avons reçu le 1^{er} novembre 2005 concernant la propriété mentionnée en rubrique.

Selon ce document, la contamination résiduelle du sol est inférieure aux critères de l'annexe I du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*, ce qui est compatible avec un usage mixte. Cette information a été incluse au système de gestion des terrains contaminés.

De plus, si l'usage prévu sur ce terrain implique l'excavation de sol, veuillez vous assurer que sa gestion soit conforme à la Grille de gestion des sols contaminés excavés.

Le ministère de l'Environnement pourra toujours effectuer a posteriori les vérifications qu'il jugera utiles et le cas échéant, prendre les mesures nécessaires pour assurer le confinement, la décontamination ou une restauration additionnelle.

Finalement pour le bénéfice du futur acquéreur, nous vous rappelons que le changement d'usage de ce terrain sera assujetti aux obligations prévues à l'article 31.53 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Notamment de fournir au ministre, une étude de caractérisation attestée par un expert.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Hugues Thibault, ing. et agr.